

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 15 FÉVRIER 2024



Collège Louis Pasteur
15 Boulevard Pasteur
80 190 NESLE
Tél. : 03 22 88 48 90
Fax : 03 22 88 48 99
Mail :

0322884890@ac-amiens.fr



A 17h20le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance. Le conseil débute avec 16 membres présents dont 16 votants.

Membres du CA excusés : Mme MERINI, Mme MARECHAL, Mme URIER, Mme RIGAUX

Le secrétariat de séance sera effectué par M. MILLIOT

Lors du conseil d'administration en date du 6 février 2024, la ventilation de la dotation globale horaire attribuée pour la rentrée 2024 n'a pas été adoptée. D'où la réunion de ce 2^{ème} CA.

1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 6 février 2024

Le CR du CA a été transmis à l'ensemble des membres le 9 février 2024.

Le compte rendu ne suscitant aucune remarque est mis au vote.

↳ **Le procès-verbal du CA du 6 février 2024 est adopté par 15 voix « POUR » et 1 ABSTENTION**

2) Répartition de la dotation horaire 2024-2025 :

Mme D'ISIDORO présente à l'appui d'un nouveau diaporama les éléments liés à la ventilation des moyens octroyés :

- **Structure arrêtée** : 10 divisions
- **Contexte de baisse des effectifs** (liée à la baisse démographique)
- **Implantation d'une ½ ULIS** partagée avec le collège de Roisel
- Présentation de l'**organisation des enseignements de français et mathématiques sur les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}** (sur l'intégralité des horaires des 2 disciplines)
- Présentation des **moyens supplémentaires mis sur les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}** et qui permettront de dédoubler les classes en français, mathématiques, anglais, espagnol, HG-EMC, physique-chimie, SVT et technologie

Concernant les nouvelles modalités d'organisation des options, la principale explique qu'elles sont liées à l'organisation du temps scolaire des élèves, en particulier pour les élèves du niveau 6^{ème} dont l'amplitude quotidienne des heures de cours est limitée à 6 heures. Elle

ajoute que, comme chaque année, elle déposera une demande de dérogation (pause méridienne réduite de 10 minutes pour la mise en place du quart d'heure lecture et placement de certaines options sur la pause méridienne en cas de besoin).

Mme D'Isidoro rappelle qu'elle laisse volontairement un nombre relativement important d'HSA sur la ligne standard pour répondre aux propositions des enseignants concernant les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} : modalités de prise en charge des élèves, accompagnement personnalisé, prise en charge de la difficulté... Ces heures seront ventilées en juin lors de la phase de réajustement.

M. Homberts'interroge sur l'effectif de 57 élèves retenu pour le niveau 3^{ème} à la rentrée prochaine. Comme au 1^{er} CA la principale rappelle que le collège compte actuellement 62 élèves et que chaque année des élèves de 4^{ème} quittent le collège pour rejoindre une Prépa Métiers. M. Hombert ne voit pas du tout d'où proviendraient ces candidats.

M. Milliot demande à ce que l'on présente en juin la ventilation des heures laissées sur la ligne standard. La principale confirme que la ventilation finale sera présentée en fin d'année. En attendant elle explique que les enseignants vont engager une réflexion dès le retour des vacances d'hiver sur les moyens à mettre en place pour étayer les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Mme D'Isidoro informe les membres du CA que lors du conseil pédagogique dédié à la ventilation des moyens une enseignante avait proposé de réduire les groupes d'allemand pour gagner des heures poste. La principale n'a pas accédé à cette demande. Selon elle il est important de défendre cet enseignement exigeant sur le secteur du collège de Nesle. L'objectif étant d'accroître le nombre des élèves choisissant cette option.

Dans un 2^{ème} temps Mme D'Isidoro présente à l'appui d'un tableau Excel l'ajustement des postes :

Compléments de services donnés :

- ✓ Lettres classiques : 9h
- ✓ Histoire-géographie : 5h
- ✓ Technologie : 5,5h
- ✓ Arts plastiques : 8h
- ✓ Education musicale : 8h

Complément de service reçu :

- ✓ Lettres classiques vers Lettres modernes : 9h

Demandes de BMP :

- ✓ Anglais* : 13h
- ✓ Allemand : 7,5h

*Poste d'anglais de Mme Witz (professeure titulaire du poste détachée à la DAREIC) : dans l'hypothèse où Mme Witz ne reprendrait pas son poste, souhait de faire peser le sous service sur le TZR comme en 2023-24.

Evitement de 3 petits sous-services :

- ✓ Physique-Chimie : 1h (Utilisation d'1 heure poste à la place d'une HSA)
- ✓ SVT : situation identique que la physique-chimie

- ✓ EPS : 1h (Utilisation d'1 heure poste à la place d'une HSA pour la section sportive)

Présentation d'une ventilation des moyens respectant la répartition Heures poste/HSA.

Concernant l'organisation des enseignements de français et mathématiques en 6^{ème} et 5^{ème} la discussion s'engage sur la possibilité de transformer les groupes de niveaux en groupes de besoins.

Avant de clore les échanges M.Milliot lit un courrier rédigé par les enseignants afin que le collège puisse bénéficier à l'avenir d'une amplitude de 4 heures de cours le mercredi matin. La principale explique que l'organisation des transports scolaires relève d'une extrême complexité (échanges réguliers avec le transporteur et en juin avec des conseillers régionaux). Selon elle, la demande a peu de chance d'aboutir. Pour s'en convaincre, les nombreuses démarches entreprises par des parents d'élèves du collège impactés récemment par la suppression d'un arrêt de bus. Les démarches des parents sont restées vaines. Le courrier sera transmis avec le compte rendu du CA.

Mme D'ISIDORO présente la ventilation au vote :

↳ La répartition de la DHG est votée par 15 voix CONTRE et 1 voix POUR

Mme D'ISIDORO explique qu'en tant que représentant de l'Etat elle arrête la proposition de ventilation présentée.

18h20 : Mme Marteau quitte la séance.

Madame D'Isidoro demande ensuite l'avis des membres du CA sur les ajustements de postes

↳ Les membres du CA se prononcent par 14 voix CONTRE 1 voix POUR

Pour information la proposition faite par la principale pourra être retenue après validation des services académiques.

3) Affaires financières :

Madame D'ISIDORO informe que les professeurs d'anglais envisagent de proposer aux élèves volontaires de participer au concours BIG CHALLENGE. Le coût de l'inscription par élève s'élève à 4,5 €. La principale sollicite l'autorisation pour demander aux familles une participation de 2€, le reste étant à la charge du collège.

↳ L'autorisation est soumise au vote : 15 voix POUR

5) Sorties pédagogiques : aucun projet de sortie n'a été déposé

4) Questions diverses : aucune question n'a été déposée

M. Ledent demande à la principale s'il peut tout de même poser une question.

Est-ce que toutes les classes ont cette année un professeur principal ? Oui, cette année toutes les classes bénéficient d'un professeur principal. La question se posera à la rentrée prochaine avec la mise en place des groupes en français et mathématiques.

Monsieur Hombert tient à dire, aux parents d'élèves notamment, que suite aux annonces de projets de réforme et tout ce que ça implique, il ressent un grand découragement et a stoppé le travail entamé sur des sorties pédagogiques prévues d'ici la fin de l'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

La Secrétaire de séance,



M. MILLIOT

La Principale,



C. D'ISIDORO

Le collège Louis Pasteur de Nesle, dans le département de la Somme, est un établissement situé dans une zone rurale. Un bon tiers de ses élèves s'y rend en transport scolaire.

Depuis de nombreuses années, la journée de cours du mercredi ne dure que trois heures, de 8h25 à 11h15, sans pause pour les élèves. L'équipe pédagogique du collège s'est souvent demandée quelles étaient les raisons de cette anomalie ; la réponse à nos interrogations semble avoir un lien avec le réseau de transports...

Chaque année, lors de la préparation de la rentrée suivante, la question se pose d'ajouter une heure à l'emploi du temps du mercredi. Cette heure supplémentaire permettrait :

- d'alléger les emplois du temps des élèves qui ont choisi des options (certains n'ont aucune heure libre dans la semaine) ;
- de respecter les préconisations concernant le nombre d'heures de cours dans une journée (il est conseillé de mettre au maximum 6 heures par jour, sans compter les options) ;
- de continuer à bénéficier d'une pause méridienne d'une heure trente minimum (elle donne la possibilité aux élèves de participer à des activités, nombreuses dans l'établissement : Association Sportive tous les midis, club cinéma, club jeux de société, chorale, lectures au CDI...)
- de réduire peut-être l'absentéisme (certains élèves lorsqu'ils ont un professeur absent le mercredi ne viennent pas au collège car il n'y a "que" deux heures de cours...).

De plus, à l'heure de mettre en place de nouvelles réformes, qui obligent à créer des alignements nombreux de groupes, nous nous inquiétons davantage encore quant aux conditions d'apprentissage de nos élèves. La question se pose de limiter le nombre d'options aux élèves car prendre deux options ne rentrerait pas dans la grille horaire.

Nous aimerions donc que nous soit accordée la possibilité d'ajouter cette heure de cours du mercredi et de finir la matinée à 12h30.

L'équipe pédagogique du
collège Louis Pasteur de Nesle